

**Arrêté n ° 2023-004 portant nomination  
du directeur du service commun Carnot Energies du futur**

L'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble

- Vu** Le code de l'éducation, notamment l'article L 714-2,
- Vu** Le décret n° 2007-317 du 8 mars 2007, relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble, modifié par le décret 2019-1123 du 31 octobre 2019,
- Vu** Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu** L'arrêté du 29 décembre 2009 modifiant l'annexe de l'arrêté du 26 décembre 2008 fixant la liste des établissements publics bénéficiant des responsabilités et compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines prévues aux articles L. 712-9, L. 712-10 et L. 954-1 à L. 954-3 du code de l'éducation,
- Vu** Le règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble,
- Vu** La délibération du Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble en date du 12 décembre 2019 approuvant la création du service commun « Energie du futur »,
- Vu** La délibération de l'Assemblée des trois conseils de l'établissement en date du 13 février 2020 portant élection de Monsieur Pierre BENECH en qualité d'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble,
- Vu** L'avis favorable du directeur du Commissariat à l'énergie atomique de Grenoble.

---

**ARRETE**

---

**Article 1**

Monsieur Bertrand RAISON, professeur, est nommé dans les fonctions de directeur du service commun Carnot Energies du Futur à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, pour une durée de 4 ans.

**Article 2**

L'arrêté n° 2019-025 de nomination en date du 19 décembre 2019 est abrogé.

**Article 3**

Le directeur général des services et l'agent comptable, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au(x) bénéficiaire(s) et affiché aux lieux prévus à cet effet.

Fait à Grenoble, le 28 février 2023,

L'administrateur général

SIGNE

Pierre BENECH

